

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD66

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 5, insérer la division et l'intitulé suivants:

« Chapitre III

« Renforcer l'employabilité des gens de mer et leur protection. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.